

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20140220-2014\_B089-DE  
Date de télétransmission : 26/02/2014  
Date de réception préfecture : 26/02/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 20 FEVRIER 2014

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B089**

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs aux travaux de première nécessité pour la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence - 3 lots (n°13M143 et 144)**

Le 20 février 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Terres Blanches à Bouc-Bel-Air, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 février 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MAUREL CHORDI Suzanne, vice-président, Gréasque – MEI Roger, vice-président, Gardanne – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PIN Jacky, vice-président, Rognes – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron, donne pouvoir à DUFOUR Jean-Pierre

**Excusé(e)s :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence

**Monsieur Gérard BRAMOULLÉ** donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_05**

**BUREAU DU 20 FEVRIER 2014**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Jacky PIN

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux de première nécessité pour la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence - 2 lots (n°13M143 et 144)**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport vise à autoriser la signature des deux marchés ayant pour objet des travaux de réfection de première nécessité en préalable à la réhabilitation globale de la piscine Yves BLANC, à Aix-en-Provence. Il fait suite à un diagnostic de l'ensemble de l'équipement public mené au cours des années 2010 et 2011, qui a conclu à la nécessité de faire rapidement certains travaux : amélioration du fonctionnement du toit ouvrant, renforcement de l'isolation thermique et de l'esthétique des façades dégradée par le temps, amélioration du chauffage dans les volumes des bassins.

## Exposé des motifs :

### Economie du marché :

#### Objet du marché

Les marchés ont pour objet les travaux de réfection de première nécessité en préalable à la réhabilitation globale de la piscine Yves BLANC, à Aix-en-Provence.

Les travaux de première nécessité objets de ce rapport sont :

- le remplacement du bardage des pignons Nord et Sud à l'identique, avec traitement de finition de l'ossature métallique existante par protection époxy et revêtement de finition
- la réfection des revêtements intérieurs et extérieurs des allèges maçonnées des halles du grand bassin et du petit bassin
- le traitement anti-corrosion et le renforcement des poteaux métalliques de la halle du petit bassin
- le remplacement et l'ajout de gaines de chauffage avec remplacement des CTA dans les halles du grand bassin et du petit bassin

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du CMP, la présente consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 3 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché : La présente consultation est allotie de la façon suivante :

<b>INTITULE</b>
LOT 1 : TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BARDAGES
LOT 2 : TRAVAUX D'AMELIORATION AERAULIQUE
LOT 3 : TRAVAUX DE TRAITEMENT DES ALLEGES – RENFORCEMENT DES PIEDS DE POTEAUX

Chaque marché est à prix global et forfaitaire.

Le délai global d'exécution est de 21 semaines. Il inclut une période de préparation d'une durée de 12 semaines.

Les travaux doivent être réalisés pendant l'été 2014.

### Estimation des marchés :

Les estimations des marchés sont :

Lot 1 : 270 000 €HT ;

Lot 2 : 125 000 €HT ;

Lot 3 : 95 000 €HT.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence, a été adressé le 13 décembre 2013 aux supports de publicité suivants : JOUE, BOAMP, MONITEUR et PROFIL ACHETEUR.

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix des prestations - coefficient 0.70

2 - Valeur technique - coefficient 0.30

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 14 février 2014, a décidé :

- d'attribuer le marché n° 13M143, lot 2 «TRAVAUX D'AMELIORATION AERAILIQUE», à la société **COFELY SERVICE** pour un montant global et forfaitaire de **132 089,71€ HT**.
- d'attribuer le marché n° 13M144, lot 3 «TRAVAUX DE TRAITEMENT DES ALLEGES – RENFORCEMENT DES PIEDS DE POTEAUX», à la société **SORREBA** pour un montant global et forfaitaire de **83 217,30 € HT**.
- de déclarer le marché n° 13M142, lot 1 «TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES BARDAGES», sans suite.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de

prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la délibération n°2007 A511 du Conseil communautaire du 23 novembre 2009 approuvant le programme de rénovation des piscines de la CPA ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 14 février 2014 ;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M143, relatif aux travaux de première nécessité pour la piscine Yves Blanc à Aix en Provence, lot 2 «travaux d'amélioration aéraulique», à la société **COFELY SERVICE** pour un montant global et forfaitaire de **132 089,71€ HT**.
  
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M144, relatif aux travaux de première nécessité pour la piscine Yves Blanc à Aix en Provence, lot 3 «travaux de traitement des allées – renforcement des pieds de poteaux», à la société **SORREBA** pour un montant global et forfaitaire de **83 217,30 € HT**.
  
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de investissement du budget de la CPA, Fonction 413 – Nature 21735.

**OBJET : Commande publique - Autorisation de signer trois marchés relatifs aux travaux de première nécessité pour la piscine Yves Blanc à Aix-en-Provence - 3 lots (n°13M143 et 144)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS/MASINI**



25 FEV. 2014